



**Inventaire floristique et diagnostic
bibliographique des zones humides
Projet de poste source privé de transformation -
Le Thuel (02)**

Sophie PETIT

Juillet 2025



NOTE REALISEE PAR



ÉCOSPHÈRE – Agence Nord – Antenne Picardie

Allée de la Pépinière – Village Oasis
Bâtiment les ABIES
80480 DURY
07.89.34.62.17
julien.taisne@ecosphere.fr

Auteurs : Sophie PETIT – inventaires flore/végétation et rédaction
Mustapha NAJJ – cartographie

Julien TAISNE -Emilien MAERTENS– relecture

DESTINATAIRE



wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
01.41.31.09.02

Contact : Capucine DE BOUVIER
06.33.09.22.81
c.debouvier@wpd.fr

OBJET

Dans le cadre du projet de poste source privé de transformation sur la commune de Le Thuel (02), la société wpd onshore France a sollicité l'agence Nord Ecosphère pour réaliser un diagnostic floristique ainsi qu'une étude bibliographique relative aux zones humides sur une parcelle de 5 000 m², au sein d'un contexte agricole intensif le long de la RD37 (Carte 1).



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

MISSION

L’objectif général de cette mission consistera à :

- réaliser un **inventaire floristique** sur la zone d’étude. Une attention particulière sera portée sur la présence d’espèces végétales d’enjeu, menacées et/ou protégées d’une part et d’espèces végétales exotiques envahissantes avérées d’autre part ;
- établir une **cartographie des espèces d’enjeu**, qu’elles soient protégées ou non. Toutes les espèces inventoriées seront listées en annexe et caractérisées par leur statut, indice de rareté, degré de menace, classements (ZNIEFF, patrimoine Hauts-de-France...), niveaux de protection national ou régional ;
- analyser de façon **bibliographique le contexte relatif aux zones humides** de la parcelle (consultation et interprétation des données issues du SIG réseau zones humides notamment) ;
- effectuer une **analyse sur le terrain des zones humides** selon l’un des deux critères précisés dans l’arrêté du 24 juin 2008 de définition et de délimitation des zones humides ; à savoir **le critère « végétation » (approche habitats et approche espèces)**.

Rappelons que l’autre critère de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, à savoir le critère « sol », ne peut pas être étudié dans le cadre de cette mission estivale. En effet, l’arrêté stipule que « l'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau ».

Par ailleurs, le diagnostic des zones humides rédigé en 2021 par Envol Environnement, dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) du projet éolien de Beaumont sud ne peut pas être exploité, les sondages pédologiques étant situés trop loin de l’actuelle zone d’étude.

SOMMAIRE

OBJET.....2

MISSION.....3

SOMMAIRE 3

1 FLORE ET VEGETATIONS.....4

1.1 METHODOLOGIE D’ETUDE ET D’EVALUATION DE LA FLORE ET DES VEGETATIONS 4

1.2 BIBLIOGRAPHIE 4

1.3 DESCRIPTION DES VEGETATIONS 4

1.4 ENJEUX STATIONNELS 9

1.5 ENJEUX REGLEMENTAIRES 9

1.6 ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 9

2 ETUDE DES ZONES HUMIDES.....10

2.1 DEMARCHE GENERALE 10

2.2 LOCALISATION DES INVESTIGATIONS ET CONTEXTE PEDOLOGIQUE 10

2.3 DIAGNOSTIC PARTIEL DES ZONES HUMIDES 17

ANNEXES.....19



1 FLORE ET VEGETATIONS

L’inventaire floristique a été réalisé le 02/07/2025. Les conditions météorologiques se sont avérées favorables et permettent de disposer de données pour évaluer les enjeux écologiques globaux. Il existe cependant des limites méthodologiques au regard du seul passage effectué pour cette mission (cf. Annexe 1).

L’ensemble des méthodologies détaillées d’inventaires et de caractérisations de la flore et des végétations, ainsi que la méthode d’attribution des enjeux sont disponibles dans cette annexe.

1.1 METHODOLOGIE D’ETUDE ET D’EVALUATION DE LA FLORE ET DES VEGETATIONS

1.1.1 METHODOLOGIE D’INVENTAIRE

L’inventaire botanique concerne la flore vasculaire. S’agissant des bryophytes, hors cahier des charges spécifique, seules les espèces protégées seront notées de manière opportuniste.

L’étude qualitative a consisté à dresser une liste générale des espèces végétales aussi exhaustive que possible au niveau de la zone d’étude (Annexe 2). Le niveau taxonomique retenu est celui de la sous-espèce (subsp.), quand il existe. La notion de forme et/ou de variété n’est pas retenue.

La caractérisation des végétations repose sur les principes de la phytosociologie sigmatiste (Annexe 3Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Dans le cadre de cette étude, les relevés de végétations de la zone d’étude sont caractérisés en se référant à la bibliographie existante, en particulier pour la région considérée.

1.1.2 DEFINITION DES ENJEUX

Les enjeux spécifiques régionaux liés aux espèces végétales et aux végétations sont définis en priorité en prenant en compte les critères de menaces régionaux (Tableau 1). À défaut, en l’absence de degrés de menace, les critères de rareté (indices de raretés régionaux) peuvent être utilisés. Dans un second temps, ces enjeux régionaux sont contextualisés à l’échelle de l’aire d’étude immédiate. Il s’agit des enjeux spécifiques stationnels.

Tableau 1 : Méthode d’attribution des enjeux spécifiques régionaux pour la flore et les végétations

Menace régionale (liste rouge UICN) et déterminant de ZNIEFF/Intérêt patrimonial	Enjeu spécifique régional
CR (en danger critique)	Très fort
EN (en danger)	Fort
VU (vulnérable)	Assez fort
NT(quasi-menacé) déterminant de ZNIEFF/ Intérêt patrimonial ¹	Moyen
LC (préoccupation mineure)	Faible
DD (insuffisamment documenté), NE (Non Évalué)	« dire d’expert » si possible

En région Hauts-de-France, les végétations et la flore vasculaire bénéficient de degrés de menace régionaux. Les références utilisées sont les suivantes :

- pour les végétations : CBNBI - Liste des végétations du nord-ouest de la France avec évaluation patrimoniale et correspondance vers les typologies EUNIS et Cahiers d'habitats - Version 2.0 du 01/09/2023 ;
- pour la flore vasculaire : Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.4 (Version du 15/02/2024).

1.2 BIBLIOGRAPHIE

La consultation de la base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul concernant la commune de Canny-sur-Thérain met en évidence la présence de (consultation au 03/07/2025, données de moins de 10 ans) :

- 6 végétations dont aucune ne s’avère menacée ;
- 286 espèces végétales ;
- 1 espèce protégée (Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)) ;
- 1 espèce menacée (Orobanche sanglante (*Orobanche gracilis*)) ;
- 15 espèces d’intérêt patrimonial ;
- 1 espèce exotique envahissante avérée (Solidage géant (*Solidago gigantea*)).

À l’échelle communale, cette analyse bibliographique sommaire ne met en évidence aucune végétation d’enjeu mais plusieurs espèces végétales d’enjeu. Cependant, au regard de la nature des milieux composant la zone d’étude (milieux agricoles), il s’avère peu probable d’observer ces taxons d’enjeu, généralement caractéristiques de pelouses calcicoles rases.

1.3 DESCRIPTION DES VEGETATIONS

Les végétations de la zone d’étude sont décrites sous forme de tableau synthétique comprenant les rubriques suivantes :

- végétation : nom français de la végétation. Une végétation correspond généralement à un syntaxon au sens phytosociologique. Toutefois, en fonction du degré de précision recherché cartographiquement et des difficultés de caractérisation de certaines végétations (typicités), une végétation peut comprendre plusieurs syntaxons ;
- syntaxon représentatif : intitulé des groupements végétaux selon la nomenclature phytosociologique. Hors cas particuliers, les micro-habitats ne sont généralement pas caractérisés ;
- code EUNIS : code EUNIS des habitats concernés par le syntaxon. La classification des habitats EUNIS est aujourd’hui devenue une classification de référence au niveau européen ;
- code Corine Biotopes : code Corine Biotopes des habitats concernés par le syntaxon. Corine Biotopes est une classification des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen ;



- **description et localisation** : physionomies, facteurs écologiques, facteurs anthropiques, espèces dominantes, localisation sur la zone d'étude... ;
- **cortège végétal indicateur** : espèces diagnostiques (caractéristiques et différentielles) du syntaxon ainsi que les espèces compagnes principales.

Les végétations observées sur la zone d'étude sont les suivantes (Tableau 2, Carte 2) :

- végétation commensale des cultures ;
- végétation des sols tassés et piétinés ;
- végétations prairiales mésophiles.

La zone d'étude fait partie du **territoire phytogéographique du Marlois**, terroir caractérisé par des espaces de grandes cultures sur craie et limons, quelques vallées prairiales et forestières (peupleraies).

La zone d'étude s'avère majoritairement composée par la **végétation commensale des cultures**. Cette végétation anthropisée où les intrants sont largement utilisés constitue un intérêt très limité pour la flore. Les autres végétations de type prairial s'avèrent anecdotiques à l'échelle de la zone d'étude.